

Les délégués du personnel Plus de 50 salariés



1 jour - 7 heures

Code formation : log-273

www.adhara.fr

Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de s'approprier les missions des Délégués du Personnel, comprendre le fonctionnement de l'instance D.P, maîtriser les aspects juridiques du mandat de D.P, évaluer ses droits et devoirs en tant qu'élu du Personnel, professionnaliser la préparation des réunions et ses interventions, maîtriser les principales sources de droit du travail.

Participants

Délégués du Personnel titulaires et/ou suppléants

Pédagogie

La pédagogie est basée sur le principe de la dynamique de groupe avec alternance d'apports théoriques, de phases de réflexion collectives et individuelles, d'exercices, d'études de cas et de mises en situations observées. Formation / Action participative et interactive : les participants sont acteurs de leur formation notamment lors des mises en situation car ils s'appuient sur leurs connaissances, les expériences et mettront en oeuvre les nouveaux outils présentés au cours de la session.

Remarque

Session limitée à 8 stagiaires

Profil de l'intervenant

Consultant-formateur expert sur cette thématique. Suivi des compétences techniques et pédagogiques assurée par nos services.

Moyens techniques

Encadrement complet des stagiaires durant la formation. Espace d'accueil, configuration technique des salles et matériel pédagogique dédié pour les formations en centre. Remise d'une documentation pédagogique papier ou numérique à échéance de la formation.

Méthodes d'évaluation des acquis

Exercices individuels et collectifs durant la formation. Evaluation des acquis et attestation de fin de stage adressés avec la facture.

Programme

Mise en Place des délégués du personnel

Champs d'application (entreprise, établissement...)

Seuil et modes de calcul de l'effectif et élections

Nombre de délégués du personnel dans l'entreprise

Les DP et les principes du Droit du Travail

Sources du droit du travail : documentation

Sanctions disciplinaires :

De l'avertissement à la mise à pied au motif, procédure et rôle du D.P.

Rôle des délégués du personnel

Rôle, fonction et statut juridique

Articulations entre C.E, DP, DS, CHSCT

Protection contre le licenciement

Les délégués du personnel Plus de 50 salariés



1 jour - 7 heures

Code formation : log-273

www.adhara.fr

Organisation des délégués du personnel

Ressources matérielles, crédit d'heures, libre circulation...

Règles de remplacement et suppléants

Moyens d'actions des élus

La communication avec le personnel

Prérogatives des délégués du personnel

Information et consultation des Délégués du Personnel

Dans quels cas la consultation des Délégués du Personnel est-elle obligatoire ? Quelles sont les règles de forme ?

Tour d'horizon des consultations obligatoires

Droit d'alerte des Délégués du Personnel

Informations à destination des Délégués du Personnel

Actions auprès de l'inspection du travail

Règles de forme de la remise de l'information

Organisation des réunions des délégués du personnel

Fréquence, fixation de l'ordre du jour, convocation

Objet des réunions et compte rendu de réunion

Aspect économique et social & Aspect lié aux conditions de travail (pour les entreprises dépourvues de CE et CHSCT)

Le délit d'entrave

L'obligation de discrétion